

**PAR COURRIEL**

Montréal, le 20 mai 2026

---

**OBJET : En réponse à votre demande d'accès à l'information du 29 avril 2026**

---

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) via Santé Québec le 6 mai dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

- 1. Le nombre de fraudes et de tentatives de fraude contre Santé Québec, depuis 2020 jusqu'à présent en 2026, ventilé par année. Pour chaque fraude avérée, veuillez préciser le montant d'argent perdu et le type de fraude.**

En vertu de l'article 1 de la Loi citée plus haut et stipulant ce qui suit :

*"La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre."*

Nous vous confirmons que nous ne détenons aucun document répertoriant le nombre de fraudes ou de tentatives de fraudes contre l'ICM, et ce, depuis 2020 à ce jour.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION  
2045, rue Stanley, bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert  
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques  
Responsable des demandes d'accès à l'information

---

5000, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C8 • Tél. : (514) 376-3330

*Institut universitaire affilié à l'Université de Montréal*